

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

**FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant

**Hector A. Proulx.**

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

## ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne  
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }  
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }  
\$1 PAR AN }

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Chemin de fer du Lac St-Jean.—Pensons aux nôtres : prions pour les morts!

*Causerie Agricole* : De l'élevage du cheval (Suite).—Le cheval pur sang anglo-arabe; le cheval demi-sang anglo-normand; le cheval percheron.

*Sujets divers* : L'élevage des moutons sur la ferme de M. Engend Casgrain, arpenteur, de l'Islet.—Liste des prix offerts à l'exhibition agricole et industrielle du comté de Kamouraska.—Choix des aides agricoles.—La production du bétail.—Les panais pour la nourriture des animaux.

*Choses et autres* : L'exhibition agricole de la Société d'agriculture No. 2 du comté de Charlevoix.—Le cercle agricole de Piopolis.—La lecture des journaux d'agriculture et l'exemple d'une bonne culture.

*Recettes* : Bains de pieds.—Enlever la rancidité du beurre.

*A nos confrères de la Presse*.—Nous remercions bien sincèrement nos confrères du *Journal de Québec*, du *Pionnier de Sherbrooke*, du *Quotidien* et de l'*Echo de Rimouski* pour le bienveillant accueil qu'ils ont fait à notre journal la *Gazette des Campagnes*, à l'occasion de sa vingt-quatrième année d'existence.

Nous remercions également ceux de nos confrères qui, d'une manière régulière et chaque semaine, ont reproduit des articles de la *Gazette des Campagnes*. C'est un moyen non-seulement de faire connaître davantage notre journal, mais aussi d'étendre l'enseignement agricole parmi les cultivateurs qui refusent de souscrire à un journal d'agriculture sous le prétexte qu'ils n'y trouvent pas de nouvelles politiques. La presse Canadienne-française se doit à elle-même de répandre, par tous les moyens possibles, le goût des choses agricoles; et le moyen d'y arriver, c'est par l'enseignement agricole.

## A VENDRE.

Deux coqs Light Brahmas, chaque..... \$1.00  
Cinq coqs Golden Hamburgs " ..... 1.00  
Un coq Wyandott..... 1.00

S'adresser à

**HECTOR A. PROULX,**  
Ste Anne de la Pocatière P. Q.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Chemin de fer du lac St Jean*.—Il ne reste plus, paraît-il, dit le *Journal de Québec*, qu'une quinzaine de lieues du chemin de fer du lac St Jean à construire, et d'ici à un mois et demi, un chemin carrossable sera ouvert à la circulation sur ce parcours.

L'entrepreneur, M. Beemer, se hâte de faire construire cette route pour faire, dans le Saguenay, l'achat de 40.000 boîtes de foin, et d'une grande quantité d'avoine.

Le chemin de fer sera terminé jusqu'au lac St. Jean en 1887. Son terminus est maintenant fixé à la Pointe Bleue, sur la rive nord ouest du lac; mais quelques-uns voudraient que la compagnie modifiât ses arrangements de manière à placer le terminus à St-Jérôme, 25 milles en deçà de la Pointe Bleue, où se trouve un port offrant toutes les facilités désirables.

*Pensons aux nôtres*.—L'homme doit mourir; c'est le décret de Dieu. Après la mort, le jugement et telle est la doctrine catholique.

Le Ciel est le séjour où Dieu découvre à ses élus ses infinies perfections et les rend participants à son propre bonheur.

Le Purgatoire est le lieu où les âmes des justes achèvent de se purifier, avant d'être admises dans la possession de Dieu, car rien de souillé ne doit entrer dans le royaume du Ciel. Il ne doit durer qu'un temps.

L'Enfer est le tombeau où la justice divine ensevelit pour l'éternité la race des réprouvés. La porte en est éternellement murée. Ceux qui y tombent n'en sortent plus: O vous, qui êtes entrés dans ce lieu, a dit un poète, déposez tout espoir. Tous ceux qui quittent la vie, sans avoir quitté le péché mortel, de viennent sa proie, car ils sont éternellement morts.

Laissons l'Enfer, où il nous est impossible d'envoyer du secours à ceux qu'il dévore sans les détruire; il n'y a plus de communication entre les vivants et